

Pernette de Ferrières, épousa, par contrat du 11 octobre 1513, Philibert de Lugny, chevalier, baron de Ruffey, seigneur d'Allery et d'Estoilles, fils de Jean de Lugny, seigneur desdits lieux, bailli de Chalon et de Jeanne de Beauffremont.

En 1514, Jacques de Lugny, fondé de procuration de Pernette de Ferrières, veuve de Claude de Saint-Trivier et femme de Jean de Lugny, seigneur de Ruffey, fit hommage à la princesse de Dombes, de Saint-Trivier, à cause de l'usufruit qu'elle en avait pour son douaire, Au mois de juin, Pernette de Ferrières et Catherine de Saint-Trivier donnèrent leur dénombrement pour la seigneurie de Saint-Trivier.

Noble Jean de Lugny, mari de Pernette de Ferrières, veuve de Claude de Saint-Trivier, mère et tutrice de Philippe de Saint-Trivier, qui mourut, en ce temps-ci, et Catherine de Saint-Trivier, fille de ladite Pernette de Ferrières, firent une transaction avec les habitants taillables de Saint-Trivier, par laquelle ils convinrent que ces taillables, demeurant dans des mas taillables de ce seigneur, tenant des bœufs arables, payeraient chaque année, aux fêtes de Pâques, quatre bichets de seigle au châtelain, qui devait les aller chercher ; mais si l'on avait manqué de les payer, lorsqu'il les irait chercher, on serait obligé de les lui porter. Ces dames modérèrent ce droit, pendant leur vie, à un bichet par bœuf, sans néanmoins qu'il pût aller à plus de quatre bichets.

Jean de Mars, seigneur d'Aubigny fit, en 1526, foi et hommage au roi, comme fondé de procuration de Jean de Lugny, seigneur de Ruffey et Saint-Trivier, et en donna son dénombrement à la Chambre des comptes de Moulins, quoique cette Chambre ne pût pas recevoir un pareil hommage et dénombrement depuis la création du Parlement de Dombes.

Le 6 juin 1528, les Etats de Dombes s'assemblèrent ; le seigneur de Saint-Trivier y fut représenté par son fermier